

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

RAYTHEON AIRCRAFT COMPANY

Avions BEECH F33A, A36, B36TC, 58/58A, C90A, B200 et 1900D

Circuit électrique du ventilateur de refroidissement cabine (ATA 21)

1. MATERIELS CONCERNES

La présente Consigne de Navigabilité concerne les avions RAYTHEON AIRCRAFT COMPANY des modèles suivants :

Modèle	Numéro de série
BEECH F33A	CE-1050 à CE-1791
BEECH A36	E-2205 à E-3217
BEECH B36TC	EA-443 à EA-628
BEECH 58/58A	TH-1436 à TH-1883
BEECH C90A	Avions n'ayant pas l'installation EFIS-84 avec le KLN-88 LORAN installé en usine : LJ-1278, LJ-1288, LJ-1293, LJ-1299, LJ-1314, et LJ-1315
BEECH C90A	Avions équipés du système Collins EFIS-84 : LJ-1306, LJ-1316, LJ-1318, LJ-1320 à LJ-1334, LJ-1340 à LJ-1592
BEECH B200	BB-1314, BB-1449 à BB-1692 équipés du système Collins EFIS-84
1900D	UE-1 à UE-401

2. RAISONS

Cette CN vise à protéger le circuit électrique de la ventilation en cas de grippage ou dysfonctionnement du moteur électrique et réduire ainsi les risques d'émission de fumée et d'odeurs de brûlé dans le cockpit et compartiment passager.

3. ACTIONS REQUISES ET DELAIS D'APPLICATION

3.1. Pour les avions modèles BEECH F33A, A36, B36TC et BEECH 58/58A :

- a) Inspecter l'installation et le bon fonctionnement de la ventilation de type KA-33 dans les 600 heures de vol ou 6 mois qui suivent la date d'entrée en vigueur de cette CN (à la première échéance atteinte).

n/RH

.../...

Date : 19/09/2001

RAYTHEON AIRCRAFT COMPANY
Avions BEECH F33A, A36, B36TC,
58/58A, C90A, B200 et 1900D

2001-399-IMP(A)

- b) Effectuer l'inspection conformément aux instructions du Bulletin Service en référence. Si l'avion est équipé d'une ventilation du type KA-33, installer avant le prochain vol suivant l'inspection citée ci-dessus, un disjoncteur 1 ampère de référence (P/N) 7277-2-1 à la place du disjoncteur 3/5 ampères. Effectuer l'installation suivant les instructions du Bulletin Service en référence.
- c) A la date d'entrée en vigueur de cette CN, l'installation d'un disjoncteur 3/5 ampères pour la protection électrique de la ventilation KA-33 n'est plus autorisée.

3.2. Pour les avions modèle BEECH C90A :

- a) Installer le porte fusible P/N HHJ-A et insérer le fusible 1 ampère P/N MDL1 dans les 600 heures de vol ou 6 mois qui suivent la date d'entrée en vigueur de cette CN (à la première échéance atteinte). Effectuer l'installation conformément aux instructions du Bulletin de Service en référence.
- b) L'exécution des mesures du Bulletin Service RAYTHEON SB 34-3269 Révision 1 de janvier 2000, dans les délais identiques à ceux indiqués ci-dessus peut être considéré comme acceptable pour couvrir les prescriptions de cette CN.

3.3. Pour les avions modèle BEECH B200 :

- a) Installer le porte fusible P/N HHJ-A et insérer le fusible 1 ampère P/N MDL1 dans les 600 heures de vol ou 6 mois qui suivent la date d'entrée en vigueur de cette CN (à la première échéance atteinte). Effectuer l'installation conformément aux instructions du Bulletin Service en référence.
- b) Déposer le fusible P/N GMW-1 et installer le nouveau fusible GMW-3 dans le boîtier d'interconnexion avionique. Effectuer cet échange dans les 600 heures de vol ou six mois suivant la date d'entrée en vigueur de cette CN (à la première échéance atteinte).
- c) L'exécution des mesures du Bulletin de Service RAYTHEON SB 34-3269 édition janvier 2000, dans les délais identiques à ceux indiqués ci-dessus peut être considéré comme acceptable pour couvrir les prescriptions de cette CN.

3.4. Pour les avions modèle BEECH 1900D :

- a) Installer le porte fusible P/N HHJA dans le câble J51500E-J039002 et insérer dans le porte fusible le fusible 1 ampère P/N MDA1.
- b) Effectuer l'installation dans les 600 heures de vol ou 6 mois qui suivent la date d'entrée en vigueur de cette CN et conformément aux instructions du Bulletin Service en référence (à la première échéance atteinte).

REF. : Airworthiness Directive FAA 2001-11-03.

Modèles	Bulletins Service
F33A, A36, B36TC et 58/58A	Raytheon Mandatory Service Bulletin SB 34-3267, édition mars 1999
C90A	Raytheon Mandatory Service Bulletin SB 34-3269, révision 1 d'octobre 2000
B200	Raytheon Mandatory Service Bulletin SB 34-3269, révision 1 d'octobre 2000
1900D	Raytheon Mandatory Service Bulletin SB 34-3268, édition avril 2000

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 29 SEPTEMBRE 2001